

267
N^o Envoys

Rome ce 10. xbre 1805 (19. Fumaire an 14)

Monsieur de Noistère.

J'ai reçu avec la suite de votre lettre du 10, incluse dans celle de M. Balotel, le rapport qu'on vous a communiqué dans les bureaux du Ministère, et qu'on a mis sous les yeux du Ministre entrant en place, comme tableau de ma situation administrative, cela n'est pas, c'est l'état des pièces qu'on en a trouvés dans les bureaux actuels de la comptabilité de Ministère, comment a-t-on eu le courage d'essayer à tirer des conséquences, et obtenu des résultats vraisemblables avec des lambeaux de Comptes qui n'ont rien de commun entre eux; pourquoi n'avoir pas fait des recherches pour trouver ce qui manquait, soit dans l'ancien bureau de M. Grandjean, soit dans celui des beaux arts; pourquoi n'avoir pas avoué qu'on ne trouvait pas la totalité de mes Comptes, au lieu de me peindre aux yeux du Ministre comme un brouillon, ou un homme inepte; Des hommes d'Etat qui sont venus me voir ici, et qui ont rendu justice au Monument que je suis parvenu à élever dans Rome pour l'avantage des jeunes artistes, le progrès des arts et la gloire de notre patrie, ayant pris connaissance de ma position, et des sacrifices de toute espèce que je ne cessais de faire pour le bien, ayant eu aussi connaissance du rapport en question, et de la négligence qu'on avait mis jusqu'à présent d'exécuter les ordres du Ministre pour le remboursement de ce qui me restait du, après l'examen et l'approbation de mes Comptes de l'an dix, me presseroient de leur envoyer des qu'ils seraient de retour à Paris, la Note détaillée de tout ce qui m'intéressait, et que je pouvais être persuadé de la promptitude de la justice qui me serait rendue. Je n'en ai rien fait jusqu'à présent, espérant toujours sortir de tous ces embarras sans compromettre qui que ce soit, je me persuade, maintenant que vous allez avoir une connaissance très détaillée de tout ce qui est relatif à mon administration, qu'à la première entrevue que vous aurez avec M. Bekoin, ou petit, que toute difficulté sera levée et que ces Messieurs s'empresseront de réparer pour autant que possible le tort qu'il m'ont fait, soit en n'exécutant pas les ordres du Ministre Chaptal, qui dès le mois de germinal an 11. avait reconnu et ordonné le remboursement de mes avances de l'an 10. soit en rectifiant la fautive opinion qu'ils ont donné au Ministre actuel en entrant en place, de mon administration, en lui mettant

Sont les yeux le Rapport en question
mais en voilà beaucoup trop long, Entrons en matière afin de
debrouiller le chaos du rapport

Suivant l'article onze de l'arrêté du Directoire exécutif du 23. fructidor
an 6. le Ministre de l'intérieur resta autorisé pour l'exécution de
l'article 5 de la loi du 3. brumaire an 4. à ordonner sur les fonds
de l'an 6. au nom du Directeur de l'École, et pour dépenses
extraordinaires de la dite École, une somme de dix mille francs
pour être employée au rétablissement du mobilier, du linge, et des
objets d'études, qui ont été pillés ou distraits lors des événements en
janvier 1793. En conséquence le Ministre mit à ma disposition
la somme de

10,000	00
il ordonna également en conséquence de l'arrêté cité		
une somme spécialement destinée pour l'achat de deux	300	
Mannequins de grandeur naturelle	1300 =	00
Ensemble	11300	— 00

je fus ordonné de rendre compte de ces sommes à fus et
mesures que j'en ferais l'emploi, pour tout ce qui était
relatif aux premiers frais de l'établissement ces
sommes n'ont jamais été applicables au service
ordinaire, en conséquence, et suivant les ordres du
gouvernement, je rendis mon premier compte de
l'emploi de ces deniers étant encore à Paris, le 10. prairial
an 9.

l'article de la recette est de	11300 =	00
celui de la dépense relevé à	7027 =	99
reste en Caisse	4272 =	01

voici la réponse du Ministre sur ce compte en date
du 4 messidor an 9. de la République.

Le Ministre de l'interieur
au Citoyen Surve

J'ai recu Citoyen avec votre lettre du 13 du mois prairial les Comptes et pieces justificatives des recettes et depences faites depuis l'an 7. jusqu'au 10. prairial de l'an 9. en Execution de l'arrate du Directoire Executif du 23 fructidor de l'an 6. Concernant la reorganisation de l'Ecole Francaise des beaux arts à Rome, je m'empresse de vous ennoncer que je l'approuve dans toutes ses parties.

Signe Chaptal.

Observations
j'ai toujours ignoré sur
quel fonds devait être versé
parce les 5052⁰⁰ fr
mais comme que l'ordre
de l'emploi que je
devais en faire

Je rends le second compte de l'emploi des sommes
en question le 22 nivose an 10 il est resté en caisse... 4272 = 01
mais différents evenements ayant donné lieu à des
nouvelles devastations au palais de France à Rome,
le Ministre accorda un supplément de fonds pour premier
frais d'établissement de

5052 = 00
Ensemble... 9324 = 01

Suivant le rapport ces dépenses de ce second compte s'Elevent à... 5148 = 12
reste en caisse... 4175 = 89

Je rends le 10. germinial an 10. mon troisieme Compte
des fonds Speciaux (C'est le premier cité dans le rapport)
les dépenses s'Elevent à

1962 = 75
reste en caisse... 2713 = 14

Je rends enfin le 15 vendemiaire an 11. un 4eme et dernier
Compte (C'est le deuxieme cité dans le rapport) des fonds
Specialement affecté au rétablissement de notre Ecole

les dépenses s'en Elevent à... 2213 = 14
Somme Egal à cette resten en Caisse donne pour resultat 0000 = 00

an 9.

il ni a pas eu d'autre forme d'administration que celle qui
Existait depuis 1793. C'est à dire que les pensionnaires Emargaient
les Etats qu'un deux faisait et qui tous les mois était remis aux
bureaux du ministere, mais le ministere voulant qu'ils vissent
chez moi pour recevoir le traitement que j'avais obtenu en leur
faveur à commencer des le premier vendemiaire de la dite année
9. En attendant leur départ pour Rome, et j'Emargais avec eux

les Etats parceque le Ministre, ayant Sue que quoique nommé à la direction de notre Ecole, et en Exerçant les fonction conformément aux arretés du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale du 1. brumaire an 4, et de celui du Directoire Exécutif du 11. nivose même année, que je n'avais jamais touché aucune indemnité, pour les Soins que je prenais, voulut, que j'acceptasse en attendant mon départ pour Rome, 2000. f. par an, et c'est en consequence de ce que j'ai signé avec M.^{me} les pensionnaires les Etats mois par mois pendant l'an 9. qui comme il avait été pratiqué jusqu'à lors, ont été aussi mois par mois remis aux bureaux du Ministre.

je joins ici aussi un Certificat de ces messieurs, d'avoir reçu au cas qu'on en retrouve point non plus les douze Etats émarqués de l'an 9.

ci joint le Certificat
de M.^{me} les pensionnaires
qu'ils ont reçu les traités
pendant l'an 9

en 10.

ci joint les lettres
approbatives et d'exa-
men du Ministre
joint au Duplicata
des Comptes des trois
premiers trimestres
de l'an 10.

je pourrais répondre à tant de calculs fait dans le rapport sur l'exercice de l'an dix, par l'envoi des lettres approbatives du Ministre, sur les quatre comptes que j'ai eu l'honneur de lui adresser de ma gestion de la dite année, mais afin d'aider le liquidateur à sortir de l'embarras ou il semble se trouver par la perte de trois des quatre comptes de cette année, j'en Envoie ci joint les duplicata, le premier compte a été rendu le 22. nivose an dix. il ne contenait que les dépenses du mois de frimaire n'étant arrivé qu'aux premiers jours de ce mois à Rome.

elles s'élèvent à 187 = 90

il n'y a point de recettes

le second compte du 2.^{me} trimestre est rendu le 10. germinal an dix. point de recettes

les dépenses s'élèvent à 399 = 66

le troisieme a été rendu le 16. messidor an dix

je recois chez M.^{re} Laraggi, sur ma lettre

de change du 19 may 1802. 5,000 = 00 909 = 09

je recois du même le 22 juin 5,000 = 00 909 = 09

10,000 = 00 1818 = 18

la dépense monte à 12,568 = 75 2285 = 73

la dépense excède la recette de 2568 = 75 467 = 55

est dix mille francs
Lont. Et deux premiers
trimestres pour le l'an
de l'an dix cité dans
le rapport.

Cette seule cité dans je rend le 15 vendémiaire au 11. mon compte du quatrième trimestre
 le rapport. Sur l'an 10 et la recette. Si compose d'une lettre de change reçue

chez M. ^r Lavaggi le 1. 7 br 1802 de	5,000 = 00	909 = 09
et d'un Erreur reconnu dans le Compte précédent de	22 = 00	4 = 09
Ensemble	5,022 = 00	913 = 09
la dépense. S'élève à	14,903 = 30	2,709 = 69
la dépense passe la recette de	9,881 = 30	1,796 = 60

il faut observer ici que mon compte ayant été rendu le 15 vendémiaire au 11. C'est à dire avant que je fusse informé que le Ministre avait mis de nouveaux fonds à ma disposition pour l'an 10, je n'appis que longtemps après que M.^r Ricamies avait retiré sur ma lettre de change du 6. x br 1802. du trésor national les cinq mille francs qui y était restés de la dernière ordonnance. du Ministre. Cependant le Ministre dans sa lettre approbative du 18. ventose au 11. y comprans déjà les cinq mille francs, comme ayant été reçu parce qu'il les avait mis à ma disposition et c'est sous ce rapport que de fait il ne me restait du sur l'an dix que 4,881 = 30. En mettant ici en recette les cinq mille

franc reçu sur ma lettre de change du 6. x br.	5,000 = 00	909 = 09
reste du sur l'an dix	4,881 = 30	887 = 51

an. 11.

j'avais déjà rendu compte des deux premiers trimestres de cette année quant je reçus une instruction d'un nouvel ordre de comptabilité que le Ministre prescrivait aux comptables pour la fin de chaque année de leur gestion, dans cette circonstance je n'ai cessé de demander si pour cette année je devais suivre mes premières instructions ou me conformer des apresent aux dernières, je ne reçois aucune réponse, Cependant je fus instruit après avoir rendu mon compte du dernier trimestre, qu'il était nécessaire que je dressasse un compte du dernier général de l'année, suivant les dernières instructions, je m'empresse d'en envoyer un modèle, on le trouve tellement conforme au nouveau principes qu'on dit à M.^r batotel, s'il était revêtu des formes d'usage on le garderait

comme compte définitif, d'après cet avis j'envoie sur le champ mon compte général revêtu de toutes les formes requises, je comprends dans ce compte, le compte particulier que j'avais rendu le 10 floréal au 11. d'une partie des travaux fait au nouveau palais de France; d'après cela je crois pouvoir être tranquille ayant satisfait à tout ce qu'on avait demandé; quant j'apprends par l'envoi du rapport sur ma comptabilité qu'on a perdu, ou égaré les comptes des deux premiers trimestres et les états émargés des traitements et Salaires des deux derniers, je vous avoue que le sentiment que j'éprouvais dans ce moment a passé la surprise. non obstant ce, je me procure des duplicatas de toutes les pièces à l'appui des deux premiers comptes, et j'y joins des nouveaux états émargés de toutes l'année pour autant que cela a été possible, puis que il y a eu des morts, et des gens hors de service, qui avaient signés les feuilles jointes au premier comptes, et j'envoie le tout le 20 fructidor dernier, puisqu'il est dit dans le rapport qu'on en avait besoin pour l'examen de mon compte général de l'an 11.

Dont la recette sur les revenus ordinaires de location

Remonte à	f	c	pi	bo
-----	222	= 00	40	= 36
celle affectée au service ordinaire en douze payment de 4,448 = 00				
à -----	53379	= 96	9705	= 36

puis en six lettres de change de 5,000, fonds extraordinaire

pour construction et réparation du nouveau palais ici 3,000 = 00	5454 = 54
total général détaillé dans le compte général. -----	83601 = 96 15200 = 26

Dépenses

celle des traitements et appointements est de 4,445 = 00	} ----- 15,188 = 89
les dépenses diverses et d'entretien ----- 3,638 = 89	
et celles des constructions et réparations ----- 7,065 = 00	
Ensemble -----	15,188 = 89

Ces 15,188 = 89. font en argent de France. -----	f	c
-----	83,538	= 90

reste entre mes mains sur l'exercice de l'an 11. -----	63 = 06 ou 11 = 37
--	--------------------

le comptable ou liquidateur, convient dans son rapport que les ordonnances expédiées pour le service de l'an 11. sont conformes à la recette énoncée dans le compte général, quant au déficit, les pensionnaires qui devaient y donner lieu ne sont pas venus à Rome. ce qui m'inquiet de nouveau, est que vous ne me parlez pas des pièces que j'ai envoyées le 20 fructidor

dernier, dans votre lettre du 10. ni dans la suite, je vous prie de vous
 en informer, comme elle étoient jointes à ma réponse sur une partie du
 rapport sorti des bureaux de la Comptabilité, j'ai élargi ma lettre pour
 cette division, le tout a été spécialement recommandé à M.^r Dezerando,
 si on n'avait pas ces pièces à la Comptabilité, ou au bureau des arts,
 elles seroient restées au Secrétariat général. la lettre explicative sur
 ma Comptabilité écrite au Ministre, par M.^r Picamier, doit aussi
 se trouver soit au bureau des beaux arts, ou à la division de fonds,
 ou bien au Secrétariat général, cette lettre est essentielle pour l'épurement
 de mon compte de l'an 12. comme vous avez du le voir par les Extraits
 que je vous en ai transmis dans ma dernier du 6. frimaire, je vous
 prie Monsieur de vouloir bien suivre jusqu'à définition cette affaire,
 je vous parlerai par suite d'une de moindre intérêt, mais pas moins
 étrangement négligé, d'abord au bureau de la Comptabilité, non
 obstant les ordres du Ministre, & après totalement perdue, au point
 que depuis l'an 9. je n'ai jamais pu avoir le moindre éclaircissement.
 j'attends avec bien de l'impatience votre réponse, si on vous refusais la
 satisfaction que vous demanderez, ce que je ne puis supposer d'après
 l'honnêteté connue de M.^r Behoin, il faudra demander en mon nom
 une audience au Ministre, afin de lui mettre sous les yeux cette
 étrange affaire, dont Son Eminence M.^r le Cardinal cherche la
 spécialement Entretien à Milan.

Etat des pièces ci jointes, les deux premiers comptes rendu sur	
les fonds affectés au rétablissement de l'École	2.
les deux lettres approbatives des dites Comptes, une feuille	2.
le Certificat de M. ^m les pensionnaires d'avoir reçu l'an 9	1
les Comptes des trois premiers trimestres de l'an 10.	3
les trois lettres approbatives, des 4 comptes de l'an 10, une feuille	3
	pièces
	11.

j'ai envoyé tout ce qui a été marqué dans le rapport pour
 l'examen du compte de l'an onze, le 20 fructidor dernier, mes lettres
 jointe à mon compte de l'an 12. plus celle de M.^r Picamier au
 ministre pour le même objet ne peuvent plus laisser exister des
 difficultés, pour terminer tout ce qui est relatif à ma Comptabilité,
 j'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite estime Monsieur
 Votre dévoué Serviteur